

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Interrogation du fichier des testaments

Accéder au Service en ligne

Au moment du règlement d'une succession, vous pouvez interroger le FCDDV , couramment appelé fichier des testaments , et ainsi savoir s'il existe un testament ou des actes exprimant les dernières volontés du défunt.

Le fonctionnement est le suivant :

Vous saisissez en ligne les informations demandées

Vous envoyez par courrier à l'adresse indiquée l'acte de décès de la personne concernée par la recherche, le règlement s'il n'a pas été effectué en ligne et le coupon de demande portant son numéro d'identification

Vous recevez un courrier électronique confirmant la réception de votre demande par le service du FCDDV

À réception des documents, le service du FCDDV valide votre demande et vous transmet le résultat de la recherche.

À noter

vous pouvez aussi demander directement à votre notaire d'effectuer l'interrogation du FCDDV pour votre compte.



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30